

272/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 25 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Édouard TROLES à Hervé TILLY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL,

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Objet : Dispositif d'initiation à la langue bretonne du Conseil Départemental – école Ar Roudour

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de deux classes de l'école publique de Guerlesquin bénéficient depuis 4 ans d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée, KLT – Ti ar Vro Montroulez.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'Inspection Académique propose un nombre d'heures hebdomadaires identique à l'an passé, à savoir 2 heures hebdomadaire, pour un coût total qui s'élève à 3 600 € dont 1 710 € de participation du Conseil départemental et 490 € du Conseil régional, soit un reste à charge pour la commune de 1 400 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de reconduire ce dispositif pour l'année 2024-2025 pour un reste à charge pour la commune de 1 400 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'opération susvisée, à l'unanimité, accepte la reconduction du dispositif d'initiation à la langue bretonne pour deux classes pour un reste à charge pour la commune de 1 400 €.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY